

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-07-132

**AVENANT 1 DE
PROLONGATION DE DELAI
D'EXECUTION DES
TRAVAUX DU MARCHE
2018-DEVECO-004
CONCERNANT LA
REHABILITATION DU
BATIMENT 1 DU QUARTIER
ORDENER –
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU PRESIDENT**

**SEANCE
DU 4 DECEMBRE 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 27

votants : 37

**DATE DE CONVOCATION :
27 Novembre 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Luc PESSE**

L'an deux mille dix-neuf, le Mercredi Quatre Décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) pouvoir à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) ;
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) pouvoir à Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) ;
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) pouvoir à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) ;
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philipe (Senlis) pouvoir à Madame LUDMANN Véronique (Senlis) ;
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) pouvoir à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) ;
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) ;
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) pouvoir à Madame BENOIST Magalie (Senlis) ;
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) pouvoir à Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) ;
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) ;
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) pouvoir à Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) ;

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence
suit(vent) :***

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseur)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel, (Froment)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRÛCHE Francis (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :
Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 27 présents, 21 absents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président souligne que le démarrage des travaux de réhabilitation du bâtiment n°1 a été notifié aux entreprises attributaires, par ordre de service le 6 Février 2019, pour une durée de six mois.

Pour des raisons techniques, le chantier a été arrêté du 1^{er} Mars 2019 au 22 Avril 2019.

Un ordre de service de reprise des travaux a été notifié aux entreprises titulaires le 23 Avril 2019. Le marché devait donc s'achever le 23 Septembre dernier.

Au regard des travaux modificatifs et supplémentaires, liés aux aléas de réhabilitation de ce bâtiment, il convient de prolonger le délai d'exécution au 31 Décembre prochain.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur l'avenant n°1 de prolongation du délai d'exécution du marché n°2018-DEVECO-004, relatif à la réhabilitation du bâtiment n°1 au Quartier Ordener en vue de la création de plateaux tertiaires.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande Publique, régissant les modifications d'un marché public en cours d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-CC-02-012 du 1^{er} Février 2017, relative aux délégations d'attribution au Bureau Communautaire et au Président,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°2019-BC-01-003 du 17 Janvier 2019, relative à la signature du marché n°2018-DEVECO-004 relatif à la réhabilitation du bâtiment n°1 au Quartier Ordener en vue de la création de plateaux tertiaires,

Considérant la nécessité de prolonger le délai d'exécution du marché n°2018-D-VECO-004 relatif à la réhabilitation du bâtiment n°1 au Quartier Ordener jusqu'au 31 Décembre 2019.

Envoyé en préfecture le 09/12/2019
Reçu en préfecture le 09/12/2019
Affiché le **10 DEC. 2019**
ID : 060-200066975-20191204-DEL2019CC07132-DE

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, les membres du Conseil Communautaire par un vote au scrutin ordinaire, par 37 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer l'avenant n°1 de prolongation du délai d'exécution du marché n°2018-DEVECO-004 pour la réhabilitation du bâtiment n°1 du Quartier Ordener,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

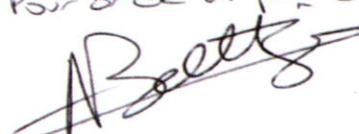
Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : - **9 DEC. 2019**
Et de l'affichage le : **10 DEC. 2019**

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le - **9 DEC. 2019**

Le Président,

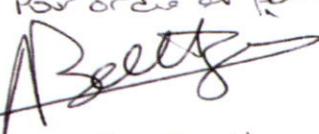
Philippe **CHARRIER**

Par ordre et par délégation

A. Botteglieri



Le Président,

Philippe **CHARRIER**

Par ordre et par délégation

A. Botteglieri